



FICHE D'INSCRIPTION ENFANTS
SAISON 2026 / 2027

Renouvellement Coordonnées inchangées Nouveau membre

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Adresse : _____

E-mail : _____ @ _____ (écrire lisiblement)

Téléphone 1: ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Téléphone 2 : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Cours : _____ Jour : _____ Heure : _____

COTISATION ANNUELLE 2026 / 2027

EVEIL à la GRS (enfants nés en 2020-2021)	85 €
G.R.S 1 (enfants nés en 2016-2017)	90 €
G.R.S 2 (enfants nés en 2018-2019)	90 €

DOSSIER A FOURNIR

- Fiche d'inscription complétée et signée.
- Règlement de la cotisation à l'ordre de « Gym Loisirs » (par chèque en 3 fois possible : merci de faire des chiffres ronds, sans virgule).

Transmettez votre dossier à : GYM LOISIRS
Le château de la Fleuriaye
Allée du château
44470 Carquefou

Je soussigné(e) _____ exerçant l'autorité parentale sur l'enfant désigné ci-dessus atteste avoir pris connaissance du Règlement Intérieur Enfant de l'association Gym Loisirs (au verso et disponible sur le site internet).

Le ____ / ____ / ____

Signature des parents



REGLEMENT INTERIEUR ENFANTS

Article 1 : Adhésion à l'association

- . Au moment de l'inscription, les parents ou responsables légaux doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé chaque année par l'Assemblée Générale.
- . Cette inscription donne accès à un cours par semaine, sur un créneau précis, hors vacances scolaires et jours fériés.
- . Un seul cours d'essai est autorisé.
- . Un remboursement partiel, au prorata du tarif annuel, pourra être effectué pour raison médicale uniquement, à partir de la demande, pour une durée minimum de trois mois d'arrêt et ce jusqu'au 1er avril. Un certificat médical sera exigé, accompagné d'une demande écrite.

Article 2 : Engagements des parents et de l'enfant

- . Accompagner impérativement l'enfant jusqu'à la salle de sport et s'assurer de la présence de l'encadrant.
- . Respecter les horaires de début et de fin de séance.
- . Être présent à la fin du cours pour récupérer l'enfant ou fournir une autorisation de sortie signée.
- . Prévoir des chaussures réservées exclusivement à l'activité en salle afin de maintenir les locaux propres.
- . Signaler tout problème médical ou traitement en cours concernant l'enfant.
- . Ne pas filmer ni photographier les enfants pendant les séances.

Article 3 : Séances annulées

- . En cas d'absence d'un encadrant, l'information sera communiquée aux parents (dans la mesure du possible).
- . Les cours annulés pour des raisons indépendantes de l'association (maladie, indisponibilité des salles, décision municipale) ne pourront pas être récupérés.

Article 4 : Responsabilité et sécurité

- . L'enfant est placé sous la responsabilité de l'association uniquement pendant la durée du cours.
- . La responsabilité de l'association ne saurait être engagée avant le début de la séance ni après la fin de celle-ci.

Article 5 : Assurance

- . Chaque adhérent est assuré par l'association à la MACIF.
- . Le certificat médical n'est pas obligatoire, toutefois il appartient aux parents de s'assurer que l'enfant est apte à pratiquer l'activité.

L'adhérent et ses représentants légaux attestent avoir pris connaissance du présent règlement intérieur. Le non-respect de ces règles pourra entraîner une exclusion décidée par le bureau.



ASSOCIATION GYM-LOISIRS CARQUEFOU

AUTORISATION PARENTALE

Nom et Prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Contre-indication, allergie à signaler :

Malaise régulier, fréquent ou passager :

Nom du médecin traitant :

N° téléphone :

Autorisation d'intervention médicale ou chirurgicale

Tél. dom.:

Tél. prof. du père:

Port. du père:

Tél. prof. de la mère:

Port. de la mère:

Je soussigné(e) exerçant l'autorité parentale sur l'enfant désigné ci-dessus:

accepte que les animateurs ou dirigeants de l'association Gym Loisirs autorisent en mon nom l'hospitalisation et toute intervention médicale ou chirurgicale en cas de besoin et autorisent les pompiers à administrer des calmants si besoin sauf contre-indication (voir ci-dessus).

n'accepte pas que les animateurs ou dirigeants de l'association Gym Loisirs autorisent en mon nom l'hospitalisation et toute intervention médicale ou chirurgicale en cas de besoin.

Je m'engage à faire connaître aux dirigeants tout traitement médical, suivi par mon enfant pouvant avoir une répercussion sur son activité et à transmettre toutes les consignes en cas de malaise.

Autorisation concernant la fin des activités

Ayant pris note, lors des inscriptions et lors de l'assemblée générale de l'association, des horaires précis de la séance hebdomadaire d'entraînement concernant mon enfant :

Je l'autorise à quitter seul le lieu d'entraînement sous ma responsabilité à la fin de la séance et en cas d'absence imprévue de l'entraîneur. Je décharge l'association Gym-Loisirs de toute responsabilité concernant la sortie de la salle d'activité.

Je ne l'autorise pas à quitter seul le lieu d'entraînement. **Je m'engage donc à vérifier que l'animatrice est arrivée avant de laisser mon enfant.**

Date et signature